

Règlement 2^{ème} Alpe d'Huez Ski Marathon

1 – Epreuve de 30km et 10km en style libre :

L'épreuve est ouverte aux concurrents membres d'un club affilié à la FFS possesseurs d'une licence compétiteur, aux concurrents possesseurs d'une licence FFS dirigeant ou carte neige loisir accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an et aux concurrents détenteurs d'un ticket course (délivré par l'organisateur) accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an.

2 – Lieu/Parcours :

30 km : Alpe d'Huez – Oz-en-Oisans. Départ / Arrivée : Zone nordique des Grenouilles (au départ des pistes d'alpin à 1850m). Boucle unique de 30km et 650m de dénivelé positif et négatif. Départ à 10h30.

Barrière horaire : les concurrents qui arriveront après 12h30 précises au col de Poutran (km 20) seront invités à rejoindre directement la zone d'arrivée sans effectuer la boucle du plateau de Poutran.

10 km : Alpe d'Huez. Départ : hippodrome de Poutran. Arrivée : Zone nordique des Grenouilles. Boucle unique de 10km et 150m de dénivelé positif et 250m de dénivelé négatif. Départ à 10h45.

3 – Catégories et tarifs :

30km pour les concurrents nés le 31/12/2002 et avant (catégories U20, seniors et masters H et F)

- Tarif réduit pour les licenciés FFS (compétiteurs, dirigeants et carte neige) : 25 euros
- Tarif majoré pour les non licenciés : 25 + 15 = 40 euros (assurance ticket course).

Le montant des droits d'inscription donne droit aux prestations suivantes :

- Un classement chronométré
- Une assistance médicale, une piste sécurisée et damée
- Un lot souvenir
- Des ravitaillements sur le parcours (km 6 et km 18) et à l'arrivée
- Un repas chaud à l'arrivée

10km pour les concurrents nés le 31/12/2004 et avant (catégories U17, U20, seniors et masters H et F)

- Tarif réduit pour les licenciés FFS compétiteurs des clubs catégorie U17 : inscription par les clubs FFS via FFSSKI : 4 euros.
- Tarif réduit pour les licenciés FFS U20, seniors, masters (compétiteurs, dirigeants et carte neige) : 15 euros
- Tarif majoré pour les non licenciés : 15 + 15 = 30 euros (assurance ticket course).

Le montant des droits d'inscriptions donne droit aux prestations suivantes :

- Un classement chronométré
- Une assistance médicale, une piste sécurisée et damée
- Un ravitaillement à l'arrivée
- Un repas chaud (sauf U17 inscrits via WebFFS)

4 – Assurances :

Les concurrents doivent obligatoirement fournir soit la photocopie de la licence FFS (licence compétiteur), soit la photocopie de leur licence carte neige accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique du ski de fond en compétition de moins d'un an (licence dirigeant ou carte neige).

Le ticket course s'adresse aux concurrents occasionnels ne disposant pas d'une licence FFS (compétiteur, dirigeant ou carte neige). Il est obligatoire et il est délivré automatiquement par l'organisation à l'inscription. La présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an est obligatoire.

L'organisation conservera la copie des licences ou certificats.

5 – Modalités d'inscriptions :

- Internet : clôture vendredi 3 janvier 2020, 23h59 :
<https://nordicoisans.wordpress.com/>
- Sur place avec majoration de 10 euros de 8h à 9h30. Pas d'inscriptions après 9h30 !

Renseignements au 06 42 78 18 02.

6 – Annulation de l'épreuve :

La décision d'annulation sera prise au plus tard le mardi 31 décembre à 21h. Celle-ci sera publiée sur le site : <https://nordicoisans.wordpress.com/>

En cas de circonstances exceptionnelles, la course pourra être annulée le jour même par le jury de compétition. Dans cette éventualité, les organisateurs se réservent le droit de conserver 5 € par dossier d'inscription.

7 – Dossards :

Les dossards seront remis aux inscrits le matin du départ de 8h à 10h à proximité du stade de départ.

Les dossards doivent être rendus une fois la ligne d'arrivée franchie ou en cas d'abandon sur le parcours. Un dossard non rendu sera facturé 30 euros.

8 – Organisation des lignes de départs :

Le départ sera donné à 10h30.

Ligne Elite :

- Hommes ayant entre 0 et 100 points FFS (liste FFS en cours de validité)
- Dames ayant entre 0 et 200 points FFS

1ère ligne :

- Hommes de 101 à 300 points FFS,
- Dames de 201 à 400 points FFS,

2^{ème} ligne :

- Autres

9 – Contrôle/Disqualification :

Il est obligatoire pour les coureurs de se soumettre aux différents contrôles et de respecter le règlement FFS sous peine de disqualification.

Le parcours doit être parcouru à ski en intégralité.

10 – Secours et abandon :

Les secours sont assurés par les pisteurs de la station de l'Alpe d'Huez et de la station d'Oz Vaujany (km 9 à km 18). Tout abandon doit être signalé au poste de ravitaillement le plus proche ou auprès de l'organisation.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

11 – Point chaud :

Grand prix de la montagne (GPM) « Au Régal Paysan » à la fontaine de Poutran km 2,5 :

- 1 jambon cru au 1^{er} homme
- 1 jambon cru à la 1^{ère} dame

Prix de la mairie d'Oz-en-Oisans à l'Alpette km 15 :

- ? au 1^{er} homme
- ? à la 1^{ère} dame

12 – Protocole/Remise des prix :

Immédiatement après l'arrivée de l'épreuve, les vainqueurs devront se rendre disponible pour la remise protocolaire (photos) et participer aux interviews presse et médias.

Remise des prix à partir de 14h dans l'ordre suivant : 30km, 10km, coupe du Dauphiné U15.

Seront récompensés sur le 30km :

- 5 premiers hommes scratch
- 5 premières dames scratch
- 3 premiers U20 dames et hommes
- 1^{er} M2-M3, 1^{er} M4-M5, 1^{er} M6-7, 1^{er} M8 et + dames et hommes

Seront récompensés sur le 10km :

- 3 premiers hommes scratch
- 3 premières dames scratch
- 3 premiers U17 dames et hommes (si différents du scratch)

16 – Droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

17- Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Le paiement de l'inscription vaut approbation du présent règlement.

L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas vol ou de détérioration de matériel.